

Bilan de l'ouverture du *.fr* et *.re*

Salon des Entrepreneurs - 27 janvier 2005

Jean-Yves Babonneau
Directeur général



afnic@afnic.fr

<http://www.afnic.fr>

1- Pourquoi l'ouverture ?

- Deux années de discussion avec nos membres avant l'ouverture
- Fin 2003, l'ère du “cybersquatting effreiné” est en regression : l'internet devient plus mature
- Utilisateurs et prestataires estiment que le “droit au nom” sous *.fr* est devenu plus pénalisant que sécurisant
- Souhait de responsabilisation des titulaires de noms de domaine : c'est aussi le sens des jurisprudences.
La règle devient : toute personne identifiable en ligne sur des bases de données publiques et nationales peut obtenir le nom de domaine qu'elle souhaite si ce dernier ne porte pas atteinte aux droits antérieurs détenus par des tiers.

2 - Ce qui a changé en mai 2004

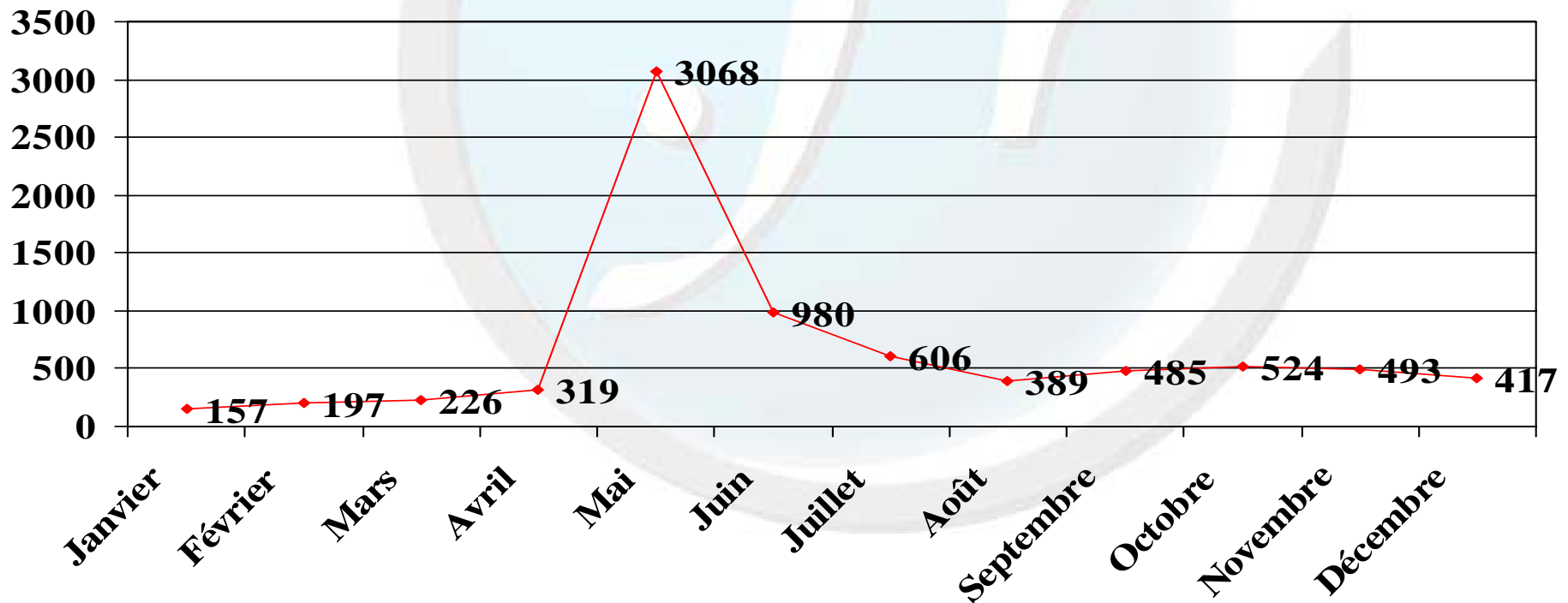
- **Abandon du droit au nom** directement sous *.fr* et *.re*
- **Maintien des deux autres principes fondateurs** de la charte du *.fr* et *.re*
 - ➔ **territorialité** : titulaires identifiables sur **bases publiques françaises** et **contact administratif localisé en France**
 - ➔ **identification** : vérification a posteriori de l'identité des titulaires à l'aide des bases publiques en ligne (Greffes, INPI, INSEE)

Remarque : les numéros d'enregistrement des marques figuratives et orales peuvent justifier l'obtention d'un nom de domaine sous *.fr* : **les entités étrangères peuvent donc librement enregistrer des *.fr*** dès lors que les conditions d'identification et de territorialité fixées par la charte sont respectées

3 – Bilan chiffré

- **Du 11 au 14 mai : réception de 231 302 demandes** (dont 80% dans les 15 premières minutes de l'ouverture les 11, 12, 13 et 14 mai) ; elles concernaient **49 716 noms de domaine distincts** et émanaient de **514 prestataires** : → **succès technique**
- **Plus de 135 000 noms de domaine créés depuis le 11 mai**

Nombre d'installations moyennes par jour ouvré du 01/01/04 au 01/01/05



4 - Enseignements

- L'assouplissement des règles d'enregistrement a permis de **répondre à une attente des utilisateurs** sans remettre en cause les principes fondateurs de la charte du *.fr* et du *.re* : **la confiance est toujours une priorité**
- **Le dispositif technique mis en place par l'Afnic a fait ses preuves** et pourra être réutilisé dans le cas d'assouplissements ultérieurs
- **La communauté des prestataires adhérents** de l'Afnic s'est largement impliquée dans le succès de l'opération
- **Le rythme d'enregistrement** tend à se stabiliser autour de 400 noms par jour, soit environ trois fois le rythme de dépôts moyen en 2003
- Une incertitude qui confirmera ou nuancera le succès de l'opération : la **proportion des noms déposés en 2004 qui sera renouvelée par leurs titulaires en 2005** (prévision de 80% ; le taux de renouvellement sur d'autres ccTLD oscille entre 70 et 80%)

5 - Enseignements

- **Un nombre de litige faible** au regard du volume des noms déposés (les 4 465 noms de domaine d'un titulaire bloqués pour plus de 135 000 créés, soit 3% des noms de domaine créés)
 - 6 procédures judiciaires abouties (des référés)
 - au niveau des PARL, à ce jour:
 - CMAP : 2 procédures lancées et abouties
 - OMPI : 6 procédures lancées dont 3 aboutiestoujours au bénéfice des titulaires de droits antérieurs
- **Problème des noms des collectivités territoriales** : l'Afnic a fait évoluer sa charte en juillet 2004 pour redonner aux collectivités leur espace de “non-confusion” :
 - pour les communes: “ville-nomdelaville.fr” ou “mairie-nomdelaville.fr”,
 - pour les conseils généraux : “cg-nomdudepartement.fr”
 - et pour les conseils régionaux : “cr-nomdelaregion.fr”

6 - Perspectives

- **De l'identification à la qualification**, ou comment valoriser l'identification en la rendant visible via un plug-in (aujourd'hui en test pour nos membres : <http://www.afnic.fr/guide/qualification>) ; les 135 000 noms de domaine enregistrés depuis le 11 mai ont été qualifiés
- **Visibilité, Proximité et Confiance** sont des sources de valeur ajoutée que le *.fr* souhaite continuer à apporter aux entreprises
- **Ouverture aux personnes physiques** : études en cours notamment sur les modalités d'identification des titulaires personnes physiques sans accès à une base publique